



champ captant



Esplanade Charles-de-Gaulle
33076 Bordeaux cedex
T. 05 56 99 84 84
F. 05 56 96 19 40
www.bordeaux-metropole.fr

CONTRIBUTION DU 06/12/2021 09:17

Envoyé par e-mail à : champ-captant-landes-medoc@bordeaux-metropole.fr

De : Olivier HALARD

CONTRE LE PROJET DE CHAMP CAPTANT

Demeurant sur la commune du TEMPLE depuis 20 ans, bien que non propriétaire sylviculteur, je ne peux accepter que sur une décision unilatérale la métropole de BORDEAUX impose d'autorité de pomper l'eau des nappes phréatiques dans le sous-sol de ma commune.

Le TEMPLE commune forestière dont la forêt, bien que privée, est le cœur même de notre commune, son poumon. Comment accepter que des millions de mètres cubes soient prélevés dans notre sous sol sans certitude sur l'avenir. Que va devenir la forêt dans 5,10,20 ans en considérant qu'il faut plusieurs litres d'eau à un pin chaque jour et que le réchauffement climatique impact la nature.

Bien que n'étant pas propriétaire forestier je défends ce patrimoine, comme j'ai pu le faire il y a quelques années avec les habitants du TEMPLE et les sylviculteurs pour qu'une centrale à enrobé ne s'implante pas au cœur de notre forêt allant ainsi à l'encontre du maire de l'époque, de certains élus et d'intérêts particuliers.

Cette concertation est-elle utile ? Il s'agit d'un écran de fumé, les acteurs de ce projet savent que nous ne pourrons accepter sans combattre. Je souhaite que les élus des communes concernées prennent la tête d'un mouvement d'ampleur afin de faire entendre les voix des habitants et des propriétaires forestiers. Comment prôner l'écologie et venir saccager un patrimoine. Car il s'agit bien à plus ou moins longue échéance de détruire les pins. Les ingénieurs en géotechnique n'ont donné aucune assurance sur le maintien suffisant du niveau des nappes. Messieurs vous jouez avec la nature.

Olivier HALARD

Réponse de l'équipe projet

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation.

Dans le cadre des études de faisabilité du projet, les impacts potentiels du projet ont déjà fait l'objet d'études (études BRGM, INRA, etc) et ont permis d'ajuster la configuration du champ captant pour que le projet présente le moins d'impact possible sur l'environnement. Notez par ailleurs des études environnementales sont également en cours pour disposer d'un état initial du milieu et d'une étude d'impact. Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter le chapitre 4 du dossier de concertation préalable, il détaille les effets potentiels du projet.

Cordialement